

GEBAUER COMPANY
4444 EAST 153rd STREET
CLEVELAND, OH 44128

1-800-321-9348 (numéro sans frais) ou (216) 581-3030

TÉLÉCOPIEUR : (216) 581-4970 SITE WEB : www.gebauer.com

URGENCES APRÈS FERMETURE DES BUREAUX : CHEMTREC 1-800-424-9300 ou (703) 527-3887

FICHE SIGNALÉTIQUE

GEBAUER'S INSTANT ICE[®]

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT

SYNONYME DU NOM COMMERCIAL	GEBAUER'S INSTANT ICE	Date de parution : 4 août 2008
SYNONYMES DU NOM CHIMIQUE	1,1,1,3,3-PENTAFLUOROPROPANE 1,1,1,2-TÉTRAFLUOROÉTHANE	Famille chimique Hydrocarbure halogéné
FORMULE	CHF ₂ CH ₂ CF ₃ \ F ₃ CCH ₂ F,	

II. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	N° CAS	Concentration	LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE (PEL) PUBLIÉE PAR L'OSHA	VALEUR LIMITE D'EXPOSITION (VLE)-MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS (TWA) PUBLIÉE PAR L'ACGIH
1,1,1,3,3-PENTAFLUOROPROPANE	460-73-1	95 %	Aucune	Aucune
1,1,1,2-TÉTRAFLUOROETHANE	811-97-1	5 %	Aucune	Aucune

III. IDENTIFICATION DES RISQUES

Risque pour la santé	2
Risque d'inflammabilité	0
Réactivité	1
Mention spéciale	Aucune
Équipement de protection en laboratoire	Gants, blouse de laboratoire, lunettes de sécurité ou masque facial en néoprène, PVA ou butylcaoutchouc; hotte aspirante.

Inhalation	Lorsque les niveaux d'oxygène dans l'air sont réduits à 12-14 % par déplacement, des symptômes d'asphyxie, une perte de coordination, l'accélération du rythme cardiaque et une respiration plus profonde se produisent. À de fortes concentrations, une arythmie cardiaque est possible.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable étant donné la nature gazeuse du produit. Une gêne causée par sa volatilité est à prévoir.
Contact avec la peau	Une application excessive peut causer des gelures. Le produit liquide n'est pas irritant au contact.
Contact avec les yeux	Le produit liquide peut causer une irritation et des gelures au contact.
Effets retardés	Aucun connu.

IV. PREMIERS SOINS

Inhalation	Transporter immédiatement le patient à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, procéder à la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène au besoin, à condition qu'une personne qualifiée soit présente. NE PAS administrer d'épinéphrine (adrénaline). Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable étant donné la nature gazeuse du produit. NE PAS provoquer de vomissements, sauf indication contraire de la part d'un médecin. NE PAS administrer de stimulants. Contacter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	En cas de gelures évidentes, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux copieusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes (en cas de gelures, l'eau doit être tiède et non pas chaude), en soulevant de temps en temps les paupières pour faciliter l'irrigation. Contacter un médecin.

V. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair - Aucun	Température d'autoinflammation -Inconnue	Limites d'inflammation dans l'air (% par volume) - inflammable
------------------------	--	--

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome agréé par NIOSH pour se protéger contre les éventuels produits de décomposition toxiques. Une protection adéquate des yeux et de la peau doit être prévue. Vaporiser les bidons exposés au feu pour les garder frais.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :

Ininflammable à température ambiante et pression atmosphérique. Toutefois, une fois mélangé à de l'air sous pression et exposé à des sources puissantes d'inflammation, ce produit deviendra combustible. Son contact avec certains métaux réactifs peut engendrer des réactions explosives ou exothermiques dans des conditions spécifiques (p. ex., très hautes températures et/ou pressions appropriées).

VI. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Réponse en cas de déversement ou de fuite :

Évacuer le personnel non protégé. Le personnel protégé doit éliminer toutes les sources d'inflammation et colmater la fuite, s'il peut le faire sans risque, et aérer.

Méthode d'élimination des déchets :

Se conformer aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé présentant un faible risque d'incendie. Protéger contre les dégâts physiques. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (120 °F).

Précautions d'utilisation et de manipulation

Utiliser dans des endroits bien aérés. Ne pas exposer à des températures s'approchant de plus 50 °C (120 °F).

VIII. PRÉVENTION D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures d'ingénierie	Prévoir une ventilation locale aux zones de remplissage et là où une fuite est probable. Utiliser en présence d'une ventilation adéquate.
Protection respiratoire	Aucune généralement requise dans les situations de travail avec ventilation adéquate. En cas de fuite accidentelle dans un espace confiné, où la concentration peut dépasser la PEL de 1000 ppm, utiliser un appareil respiratoire autonome à surpression agréé par NIOSH pour les urgences et les situations où l'air risque d'être déplacé par les vapeurs.
Protection de la peau	Utiliser des gants et des vêtements de protection imperméables en néoprène, nitrile ou butylcaoutchouc si un contact prolongé ou répété avec le liquide est anticipé. Laver les vêtements mouillés dans les plus brefs délais. Retirer tout vêtement non imperméable et laver avant réutilisation.
Protection des yeux	Dans des conditions normales, porter des lunettes de sécurité. Quand un contact avec le liquide peut être raisonnablement envisagé, porter des lunettes avec une protection contre les éclaboussures. Dans de telles conditions, le port de verres de contact est interdit.
Limites d'exposition	PEL DE L'OSHA : Aucune VLE DE L'ACGIH : Aucune TWA (8 heures) : 300 ppm

IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition	7 °C (44,6 °F)	Apparence et odeur	Liquid incolore ; légère odeur éthérée et douceuse
Tension de vapeur	À 22 °C (72 °F) = 10,8 psig	Densité relative (H ₂ O)	1,33 à 22 °C (72 °F)
Densité de vapeur	Air = 1 à BP 4,7	% de substances volatiles par volume	100
Solubilité dans l'eau :	<1 %	Taux d'évaporation	> 1 (Tétrachlorure de carbone = 1)

X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Le produit est stable dans des conditions normales.
Produits de décomposition dangereux	Halogènes et acides halogènes acides; éventuellement, halogénures de carbonyle.
Produits incompatibles	Acides et alcalis puissants, métaux réactifs notamment : poudre d'aluminium ou aluminium fraîchement abrasé (peut causer une forte réaction exothermique), sodium, potassium, calcium, magnésium, zinc, aluminium en fusion, copeaux de baryum et de lithium. Oxydants puissants.
Polymérisation dangereuse	Impossible
Conditions à éviter	Éviter les sources d'inflammation comme les étincelles, points chauds, flammes de soudage et cigarettes allumées, qui peuvent dégager des produits de décomposition toxiques et/ou corrosifs. Ne pas mélanger avec de l'oxygène ou de l'air au-delà de la pression atmosphérique.

XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation cutanée	Non irritant et ne sensibilise pas la peau.
Irritation des yeux	Très légère irritation.
Inhalation	Effet anesthésiant transitoire démontré. HFC-134a : la plus faible concentration observée provoquant un effet indésirable dans le cas d'une sensibilisation cardiaque était de 75,000ppm.

XII. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Stabilité dans l'environnement	Le gaz se dissipe rapidement dans un endroit ventilé.
Effet sur la vie aquatique	CAS 40-73-1 : toxicité aiguë pour la truite arc-en-ciel (essai limite) : NOEC >10 mg/l CE ₅₀ sur 96 h >8 108 mg/l CAS 811-97-1 : toxicité aiguë pour la truite arc-en-ciel (essai limite) : CL50 sur 96 h est égale à 450 mg/l.

XIII. CONSIDÉRATIONS DE MISE AU REBUT

Mettre au rebut conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales appropriées.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire	Gebauer's Instant Ice
Classe de danger du Ministère des Transports des É.-U. (DOT)	Non réglementé
Numéro d'identification du Ministère des Transports des É.-U. (DOT)	Sans objet

XV. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

USA TSCA	Non répertorié
Europe EINECS	Non répertorié
SARA Titre III	Quantité à déclarer et quantité de planification des seuils EHS : Non répertorié. Sections 311, 312 : Non répertorié
Classification SIMDUT (Canada)	Fiche signalétique conforme aux exigences du CPR.
Union Européenne	Non répertorié comme substance dangereuse
Informations réglementaires supplémentaires	Contient des gaz à effet de serre, qui peuvent contribuer au réchauffement de la planète. Réglementé aux É.-U. dans le cadre de la section 612 (SNAP) du Clean Air Act et de la norme 40 CFR Partie 82, alinéa G.

XVI. AUTRES INFORMATIONS

Nouvelle fiche signalétique publiée par la Gebauer Company.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIES GRATUITEMENT POUR UTILISATION PAR UN PERSONNEL TECHNIQUEMENT QUALIFIÉ, SELON SON CHOIX ET À SES PROPRES RISQUES. TOUTES DÉCLARATIONS, INFORMATIONS TECHNIQUES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASÉES SUR DES TESTS ET DES DONNÉES A PRIORI FIABLES, MAIS DONT LA PRÉCISION OU L'INTÉGRALITÉ NE SONT PAS GARANTIES ET POUR LESQUELLES AUCUNE GARANTIE QUELCONQUE N'EST DONNÉE. CES INFORMATIONS NE CONSTITUENT PAS UN DROIT D'UTILISATION NI UNE RECOMMANDATION DE VIOLATION DE TOUT BREVET DE CETTE SOCIÉTÉ OU D'AUTRES PROTÉGÉANT UN PROCESSUS, UNE COMPOSITION OU UTILISATION. COMME LA SOCIÉTÉ NE PEUT EXERCER AUCUN CONTRÔLE SUR L'UTILISATION DU PRODUIT DÉCRIT DANS CE DOCUMENT, LA SOCIÉTÉ N'ENDOSSE AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR PERTES OU DOMMAGES ENCOEURS SUITE À L'UTILISATION CORRECTE OU IMPROPRE DE CE PRODUIT.